



Sommaire exécutif 2013

Depuis déjà près de deux ans, une équipe passionnée composée de membres du Greffe de la cour municipale, du Service des affaires juridiques, du Service de police et du Service des loisirs, du sport et de la vie communautaire a élaboré un **projet visant l'adaptabilité du tribunal aux personnes vivant des problématiques de santé mentale, de déficience intellectuelle, de trouble envahissant du développement ou d'itinérance.**

Fruit d'une mûre réflexion et de l'étude de plusieurs projets similaires réalisés au Canada, aux Etats-Unis et dans le reste du monde, ce tribunal IMPAC (Interventions Multisectorielles Programmes d'Accompagnement à la Cour) vise la **mise en place de méthodes alternatives de traitement des dossiers, à différentes étapes de la trajectoire judiciaire, afin de migrer vers une justice à caractère communautaire.**

En fait, il s'agit d'induire à notre tribunal le concept de « Problem Solving Court » référant à l'idée que les tribunaux ne servent pas qu'à punir, mais qu'ils sont un service public qui se doit d'opérer en harmonie avec son environnement et l'aider à évoluer positivement. Ce projet s'inscrit également dans le cadre du **Plan interministériel en itinérance 2010-2013** puisqu'il propose, notamment le déploiement d'un programme de type « percepteur et procureur désignés », intervention recommandée au plan sous la priorité 4, objectif 4.1 *Favoriser une cohésion sociale entre les différents groupes de citoyens et susciter des alternatives à la judiciarisation.*

Les **ancrages du projet** sont la mission sociale de la cour, la sécurité urbaine, le développement social et se rattachent à l'orientation Ville attrayante-Milieu de vie de qualité du plan stratégique de la Ville.

La première phase du projet prévoit le **déploiement de quatre programmes** spécifiques :

- Le programme « **Nouvelle vision de la perception** » vise à proposer diverses solutions dans la gestion des dossiers ou de la dette des personnes en situation d'itinérance, afin d'éviter le recours à l'emprisonnement ;
- Le programme « **Tribunal à trajectoire spécifique** » est un tribunal adapté pour les personnes vivant des problématiques de santé mentale, de déficience intellectuelle ou de trouble envahissant du développement où la situation de ces personnes est analysée par une équipe multidisciplinaire, et ce, afin de proposer une solution durable ;
- Le programme « **Accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance** » vise à soutenir les initiatives en accompagnement à la cour ainsi que les initiatives d'information de cette clientèle dans leur milieu ;
- Le programme de « **Traitement de la toxicomanie** » permet d'intervenir différemment auprès des contrevenants aux prises avec un problème de toxicomanie afin de les aider à mettre fin à leur dépendance.

Les objectifs visés par ces programmes sont :

- Accroître le sentiment de sécurité sur le territoire et favoriser un milieu de vie attrayant ;
- Diminuer les récidives ;
- Favoriser le règlement des dettes sans recours à l'emprisonnement tout en facilitant la remise en action ;
- Mettre en place des solutions mieux adaptées et durables à la situation des clientèles visées ;
- Favoriser l'accès à la justice ;
- Améliorer le traitement de ce type de dossiers à la Cour municipale de la Ville de Québec ;
- Adapter le traitement judiciaire et favoriser l'encadrement et le suivi continu dans la communauté comme moyen de réinsertion du contrevenant ciblé par le projet.

L'équipe de projet est composée des personnes suivantes que vous pouvez joindre à l'adresse Tribunalimpac@ville.quebec.qc.ca

M^e Johanne Denis, directrice de la division du droit pénal et de la responsabilité civile et procureur chef au Service des affaires juridiques

M^{me} Suzanne Drolet, inspectrice et commandante de poste au Service de police de la Ville de Québec

M^e Annie Gaudreault, directrice et greffière de la Cour municipale de la Ville de Québec

M^{me} Sylvie Thibaudeau, conseillère au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.